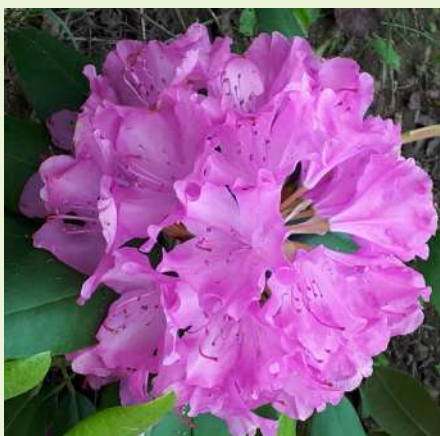




Nous vous souhaitons un bel été !



EDITO DU MAIRE



Chères Citoyennes, chers Citoyens,

J'aurais souhaité vous parler de sujets plus légers, mais, comme le printemps, la saison du budget est là. L'adoption tardive de la loi de finances pour 2025 a perturbé l'élaboration des budgets locaux.

Entre économie et dépenses nouvelles, les arbitrages sont complexes en cette dernière année de mandat. Après avoir rencontré en mairie notre conseillère DGFIP le 17 mars, le Conseil Municipal a voté le budget le 2 avril dernier, et opté pour une légère augmentation des taux d'imposition, que vous découvrirez page deux, stables depuis plusieurs décennies, privilégiant ainsi une précaution à minima sur l'avenir, (taux bien inférieurs à la moyenne départementale et aux taux de communes avoisinantes).

Malgré un résultat de clôture satisfaisant, depuis deux ans, nous prenons sur notre réserve en investissement.

Cette décision est donc prudente compte tenu des hausses des factures telles que celles de :

- EDF dont la consommation est stable, voire en net recul, mais le coût des abonnements et taxes sont en augmentation. Vous pourrez visualiser dans ce bulletin le tableau transmis par le SDEG reflétant la consommation et les économies réalisées en 2024 du fait du changement des lampes en LED pour l'ensemble de l'éclairage public.

- Les assurances en nette augmentation en 2025 ; multirisques 5862,82€ contre 4639,82€ en 2024.

- Le Personnel : changement d'échelons pour quatre agents ; de grade pour un agent au 01/11/2024 ; bonification de 5 points pour tous les agents depuis le 01/01/2024.

Augmentation des cotisations employeur imposée à compter du 01/01/2025 pour la CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales) ; 3 points par an jusqu'en 2028. Si rien n'est fait, le déficit sera de 11 milliards € en 2030.

- Matériel service technique : le renouvellement progressif est incontournable du fait de la vétusté de celui-ci et pour garantir la sécurité des agents.

L'augmentation des taux va générer un retour de 21468€ net, déduction faite des 50% revenant à l'Etat, somme bien insuffisante par rapport aux aménagements de voirie suite aux sollicitations diverses et constantes.

Depuis le début du mandat 2020, 2400 maires ont jeté la clef sous la porte, épuisés, démobilisés, santé mise à mal. De plus, 57000 sièges de conseillers municipaux sont vacants, traduisant selon monsieur David Linars, Président de l'Association Nationale des Maires de France « une crise profonde de la démocratie ».

En 2024, j'aurais assumé plus de 150 réunions pour la commune, sans comptabiliser celles auxquelles mes adjoints et délégués ont assisté, ni les sollicitations au quotidien pour lesquelles l'équipe municipale a à cœur de trouver des solutions.

Pour moi, être maire c'est vous servir avec abnégation en occultant la vie personnelle et en privilégiant l'intérêt général comme cela se doit.

La dépense d'énergie, la fatigue accumulée et la charge mentale liées à cette fonction m'orientent vers la décision de ne pas briguer un autre mandat de Maire ; je tenais à vous en faire part dès à présent.

Vous trouverez en parcourant ce bulletin toujours plus d'informations et d'actions réalisées.

Je vous souhaite un bel été !

Bien à vous,

Votre Maire

Brigitte Précigout

« Chaque bonne réalisation, grande ou petite, connaît ses périodes de corvées et de triomphes ;
un début, un combat et une victoire »
Gandhi

LES FINANCES DE LA COMMUNE

CLÔTURE DES COMPTES AU 31 DECEMBRE 2024

NATURE	INVESTISSEMENT (1)	FONCTIONNEMENT (2)
DEPENSES EMISES		
DEPENSES ANNULEES		
DEPENSES NETTES	213 127.33	503 496.67
RECETTES EMISES		
RECETTES ANNULEES		
RECETTES NETTES	151 572.86	523 274.34
RESULTAT DE L'EXERCICE	-61 554.47	19 777.67
RESULTAT REPORTE (au 31/12/2023)	305 478.43	217 478.32
RESULTAT DE CLOTURE	243 923.96	237 255.99
TOTAL (1) + (2)	*****	481 179.95

APPROBATION COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Nouveauté 2024/2025 : l'instauration du COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU).

Jusqu'à l'année dernière, l'approbation des comptes au 31/12 de l'année N-1 s'effectuait par le vote du compte de gestion (document comptable édité par le comptable public) et le vote du compte administratif (document comptable édité par la collectivité)

A compter de cette année, ces deux documents disparaissent au profit d'un document dématérialisé et fusionné entre la collectivité et le comptable public : le CFU.

Le CFU fait l'objet d'un contrôle des services du Trésor Public et de l'ordonnateur (le Maire) avant d'être présenté et validé par l'assemblée délibérante. A l'issue de cette approbation, il est transmis revêtu des différentes signatures à l'Etat (Préfecture) et au Service de Gestion Comptable.

FONCTIONNEMENT DEPENSES : 503 496.67 €

VOIRIE : 48 069.29 €. La commune était éligible au FDAC (Fonds d'Aide Aux Communes) en 2024.

Ces dépenses ont fait l'objet d'un octroi de subvention d'un montant de 6 173.00 € encaissés sur le BP 2025.

Chantier de grande envergure qui a été engagé alors : réfection Rte du Panissaud, Chez Faurit, Salmaze, Chemin de la Vieille Tour, Route de la Grosille, Route de la Plaine, Route de la Vallée, Rue de l'Etang, Route de Fonceau, curage de fossé.

Entretien annuel / élagage – fauchage (10 108.00 €)

En 2025, une enveloppe plus basse, à hauteur de l'année 2023 soit 35 434.75 €

SUBVENTIONS :

-CCAS : 5 500.00 € Succès des différentes aides proposées aux familles.

-Assainissement :

2023 : 2 000.00 € - 2024 : 0.00 € - 2025 : 4 000.00 €

-Subventions annuelles versées aux associations communales et non communales.

-2024 : participation au voyage scolaire à PARIS de l'école de Vouthon pour 1 766.94 €.

CHARGES FINANCIERES : 312.12 € Remboursement des intérêts des emprunts. L'un des deux emprunts a été soldé au 1er octobre 2024.

Il en demeure un avec échéance au 1er septembre 2027. Soit 3 annuités.

FONCTIONNEMENT RECETTES : 523 274.34 €

-Impôts locaux et taxes (fonctionnement) : 225 047.50 €

-Dotations de l'Etat et subventions diverses : 133 775.95 €

-Autres produits de gestion courante : 89 713.79 €

Loyers / locations SDF : 32 393.28 € (dont 7 820.00 € de locations de SDF)

Remboursement des assurances : 57 320.51 €

INVESTISSEMENT DEPENSES : 213 127.33 €

Acquisition du tracteur CASE : 82 800 € TTC

Reprise sur anciens tracteurs : 22 000 €

Récupération FCTVA : 13 500 € (sur budget 2025)

Emprunt à taux 0% sur 3 annuités à/c janvier 2025 : 47 000 €

Pose de climatiseurs à la mairie et à la salle des fêtes de Rancogne et pose de stores et volets : 23 102.62 €

Subvention DETR (Etat) : 7 860.74 €

Réfection du parquet de la SDF de Vilhonneur : 38 409.60 €

Installation des 4 points lumineux autonomes : opération réalisée mais non soldée à ce jour.

INVESTISSEMENT RECETTES : 151 572.86

Dont l'emprunt de 47 000 € relatif à l'achat du tracteur CASE et 13 231.67 € de FCTVA.

Les autres recettes sont liées aux amortissements et sorties de l'inventaire des anciens tracteurs Renault.

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025

NATURE	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES NETTES	259 384.20	568 465.99
RECETTES NETTES	259 384.20	568 465.99

Budget voté à l'équilibre (obligation réglementaire) le 02 avril 2025

Investissements :

-Projet pôle social et culturel – bourg Rancogne : dossier DETR déposé et réputé complet.

-Matériel technique : si nécessité de remplacer l'utilitaire.

-Voirie : 35 682.90 €

-Remboursement des emprunts (capital) : 17 200.00 €

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2025 :

TFPB – taxe foncière sur les propriétés bâties : 35.12 %

TFPNB-taxe foncière sur les propriétés non bâties : 40.03 %

TH résidences secondaires : 4.07%

LES EMPRUNTS :

2 emprunts en cours :

Emprunt n°1 : 4 540,71 € restant à rembourser au 01/01/2025 (fin au 01/09/2027)

Emprunt n°2 : 47 000,00€ restant à rembourser au 01/01/2025. (fin au 20/01/2027)

VOIRIE COMMUNALE

Concernant la voirie, l'année 2025 devrait permettre d'amoindrir les coûts de réfection des routes malgré une météo toujours pluvieuse et propice à des dégradations ; la route de la Vallée subit, par exemple, à nouveau les effets des écoulements ou stagnations d'eau.

Cette année, nous poursuivons l'entretien courant de ces voies pour préserver notre patrimoine routier comme depuis de nombreuses années. Des aménagements sont et vont être réalisés pour éviter l'accumulation d'eau sur la voirie ou en bordure de propriété (Secteur Chez Capion, route de Bunzac).



Un réaménagement signalétique et sécuritaire est en cours de réalisation sur les routes départementales n° 73 et 110. De nouveaux panneaux identitaires associés à des aménagements structurels et visuels vont permettre de mieux identifier les zones agglomérées. Une présentation des aménagements a été réalisée en partenariat avec l'Agence Départementale de l'Aménagement lors d'une réunion publique le 3 décembre 2024, permettant ainsi de nombreux échanges avec la population riveraine. Ces éléments efficaces doivent néanmoins être associés à une prise de conscience générale des usagers afin de réduire significativement la vitesse moyenne sur nos routes.



Par ailleurs, une première tranche de rénovation (bicouche) des allées du cimetière de Rancogne a été réalisée pour optimiser l'entretien et faciliter l'accès des véhicules. Au niveau du columbarium, deux dalles de granit, gracieusement fournies par la société POLYCOR (Rocamat) ont été posées par les agents sur le faitage. Ceci permet d'éviter le ruissellement des eaux de pluie sur les façades qui noircit inévitablement la pierre.

Enfin, des travaux de gravillonnage et de gestion des eaux pluviales étaient également nécessaires au niveau de l'allée de la salle des fêtes de Rancogne ; ces aménagements ont été réalisés au printemps.

PROJET LIAISON SOUTERRAINE 90 KW DE RTE

Le flyer joint à ce bulletin vous informe des modalités et de la période de consultation du dossier relatif au projet de création par RTE, (Réseau de Transport d'Electricité), d'une liaison souterraine de 90000 volts entre les postes sources de Montbron et La Rochefoucauld-en-Angoumois, projet dont vous avez eu connaissance lors d'un précédent bulletin.

Le fuseau n°2 a été défini comme fuseau de moindre impact par RTE et les communes concernées sauf, par le Conseil Municipal de Moulins-sur-Tardoir.

En parallèle l'avis des Maires a été sollicité. Notre Maire a transmis le sien en soulignant l'effet pénalisant sur les exploitations agricoles de notre commune. Sont à noter également les zones humides et la présence d'aigrettes garzettes, espèce protégée.

N'hésitez pas à consulter ce dossier et à émettre votre avis.

ECLAIRAGE PUBLIC

Du fait des 123 lampes remplacées et des 5 luminaires déposés le gain est de 6182 Watts avec une moyenne économisée de 65,42%.

Pour être plus précis, le bilan réalisé par le SDEG 16 est le suivant :

Puissance de la lampe initiale	Puissance de la lampe remplacée	Quantité remplacée	Quantité déposée	Pourcentage d'économie générée
250 watts	40 watts	2		84,00%
100 watts	40 watts	3		60,00%
250 watts	26 watts	2		89,60%
150 watts	26 watts	1		82,67%
125 watts	26 watts	1		79,20%
100 watts	26 watts	8		74,00%
70 watts	26 watts	70		62,86%
50 watts	26 watts	36		48,00%
100 watts	déposée		2	100,00%
70 watts	déposée		2	100,00%
35 watts	déposée		1	100,00%

Le montant TTC des travaux de 21 868.28 € se répartit ainsi :

Financement pris en charge par le SDEG 16 (40% du HT + TVA) : 10 934.14 €

Financement de l'Etat - Fonds Vert (40% du HT) : 7 289.43 €

Contribution de la Collectivité (20% du HT) : 3 644.71 €

LES ARTISANS DE NOTRE COMMUNE

Le restaurant, "Au rendez vous des compagnons" à Vilhonneur, a réouvert ses portes le 22 avril 2025.

Monsieur et Madame Hude, les nouveaux propriétaires, après avoir procédé à des travaux d'aménagement, vous accueillent du lundi au vendredi de 8h à 18h, le samedi de 16h à 21h30 et le dimanche de 10h à 17h. Menu ouvrier à 16,80€ en semaine le midi et menu du week-end à 29,95€.

"Au rendez-vous des compagnons"
8 route de Saint Sornin
Vilhonneur
16220 Moulins-Sur-Tardoire
Tel : 05 45 21 42 43
Port : 06 78 97 16 52
Mail : aurdvcompagnons@gmail.com



ELECTRICITE GENERALE

Neuf - Rénovation - Dépannages
Installation de VMC

07.83.51.34.29

cousin.elec16@gmail.com

Cocktail: musical

Pour vos événements privés,
mariages, anniversaires,
associatifs ou d'entreprise.

Chanteuse pluri-instrumentiste,
l'artiste vous propose une prestation musicale
adaptée à l'ambiance souhaitée.



Tel : 06 12 53 71 03
mail: marielle.papin@free.fr
facebook: @Marielle Gazelle

LE CCAS : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le repas des Aînés :

Ce fut un grand plaisir de se retrouver pour ce traditionnel repas, symbole de convivialité et d'échanges. Les 84 convives ont apporté leur bonne humeur au cœur de la salle des fêtes de Vilhonneur. Ces moments de partage nous rappellent qu'il est primordial de préserver nos traditions et nos repères. La majorité des participants ont apprécié le repas élaboré par le traiteur Dumont accompagné à l'animation par DJ Matt. En fin de repas, une rose a été offerte à chaque participante.



La marche de l'espoir :



La traditionnelle marche des Jonquilles s'est déroulée le 23 mars 2025 avec un départ depuis la salle des fêtes de Vilhonneur.

Une soixantaine de personnes a parcouru les 5 ou 8 kilomètres de marche prouvant son attachement à soutenir la lutte contre toutes les formes de cancer. Cette année, la recherche est particulièrement axée sur les cancers rares.

Forte de son succès, la marche a permis de récolter 542 euros de dons qui seront partagés équitablement entre l'Institut Curie

et l'association locale Fleur D'Isa.

Un grand merci à l'association Fleur d'ISA pour son aide précieuse ainsi qu'aux membres du Centre Communal d'Action Sociale, aux élus, aux secrétaires et aux agents techniques.

Continuons nos actions solidaires pour participer à la recherche médicale !

Conte Musical

Le 12 avril le spectacle Coeur de Pierre proposé par la compagnie la Forêt Bleue a été offert à l'ensemble de la population.

Cette ode à la nature, ballade poétique mêlée de contes, d'images, de sons, de chants dans le cœur d'un homme a captivé le public. Ce conte met en scène un tailleur de pierre devenu troubadour en quête d'absolu et de vérité, qui l'a conduit à la rencontre de lui même et des éléments, notamment d'une étoile et des roches propres au territoire de l'astroblème de la météorite de Rochechouart.

A l'issue un goûter a été offert aux participants.



LES AIDES DU CCAS

44 enfants de notre commune ont pu bénéficier des aides du CCAS sur la période de septembre 2023 à août 2024.

L'Aide au permis de conduire



Une participation forfaitaire de 60€ pour le financement des frais d'inscription du permis de conduire et de l'apprentissage anticipé à la conduite des futurs conducteurs.

Critères d'attribution : être âgé de 15 à 20 ans et être résident dans la commune.

Pièces à fournir : un justificatif d'identité, de domicile et de paiement des frais d'inscription.

L'Aide aux activités sportives et culturelles

Une aide de 50 € par enfant pour les activités sportives, culturelles ou de loisirs.

Critères d'attribution : Activité pratiquée par l'enfant jusqu'à ses 16 ans, domicilié sur notre commune et 1 seule activité par année scolaire.

Subvention versée aux clubs, associations, fédérations ou tout autre prestataire culturel.



L'Aide aux voyages



Une aide de 70€ par enfant pour les voyages scolaires, périscolaires, linguistiques et d'échange culturel.

Critères d'attribution : voyage effectué par un enfant domicilié sur notre commune. Voyage d'une durée supérieure à 2 jours jusqu'aux 18 ans de l'enfant.

Un seul voyage par année scolaire.

Subvention versée à l'organisateur du voyage ou du séjour.

**Un formulaire obligatoire est à remplir pour chaque demande de subvention.
Celui-ci est disponible sur notre site internet ou en mairie.**

LES AUTRES AIDES



PRÉSENCE VERTE CHARENTE
Services à la personne
sur tout le département de la Charente

Ensemble,
améliorons
votre quotidien !



d'un crédit
bénéficiez
d'impôt

Devis gratuit
05 45 97 81 30

LIVRAISON de REPAS à DOMICILE

- Repas livrés chez vous, du lundi au dimanche
- Choix de menus
- Régimes adaptés



JARDINAGE / BRICOLAGE

- Nous intervenons avec notre propre matériel.
- Contrat d'entretien à l'année ou prestations ponctuelles.



www.presencevertecharente.fr





EHPAD de Montbron
1 Chemin du Bénéto
16220 Montbron
Tel: 05 45 70 70 31
Contact par mail:
administration@ehpad-montbron.fr



EHPAD Bandiat Tardoire
Place du champ de foire
16110 La Rochefoucauld-en-Angoumois
Tel: 05 45 67 54 00
Contact par mail:
sec-direction@hopital-larochefoucauld.fr



Espace France Services de la Rochefoucauld
1 rue de l'aumônerie
16110 La Rochefoucauld-en-Angoumois
Tél: 05 86 75 02 75
Email: esf@rochefoucauld-perigord.fr

Lundi: 13h00 - 17h30
Mardi: 8h30 - 12h30
Mercredi: 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30
Jeudi: 8h30 - 12h30 / 14h00 - 18h00 (sur rdv uniquement)
Vendredi: 10h00 - 12h30 (sur rdv uniquement) / 13h30 - 17h00



Senior Compagnie
Aide à domicile

Sénior Compagnie
Renseignements au 05 45 94 98 73
Site internet: <https://angouleme.senior-compagnie.fr/>



MAISON & SERVICES
entretien du domicile

Société CAVALIE
Renseignements au 05 45 66 22 11

LE RECENSEMENT EST OBLIGATOIRE A PARTIR DE 16 ANS

Où ?

Tu dois te rendre à la Mairie
de ton lieu de résidence

Avec ta carte nationale d'identité
ou ton passeport, ton livret de famille
et un justificatif de domicile

Comment ?

Pourquoi ?

À l'issue de ton recensement,
tu seras convoqué pour effectuer ta JDC

À l'issue de ta JDC, un certificat de participation te sera délivré. Il te sera utile pour
t'inscrire à des examens (BEP, CAP, baccalauréat ...) et concours (grandes écoles,
entrées dans la fonction publique...)

il est également exigé pour passer le permis de conduire

Il est nécessaire de te faire recenser même dans le cas du SNU

Tu as 3 mois pour te faire recenser auprès de ta mairie dès 16 ans,
afin de respecter le délai légal.

LA POSTE

Après l'enlèvement de certaines « boîtes jaunes », peu utilisées,

la Poste propose plusieurs alternatives

pour mieux vous servir, notamment :



-Accueil au guichet : ouvert 6 jours sur 7, toute la journée, au 40 Grande Rue 16110 LA ROCHEFOUCAULD-EN-ANGOUMOIS.

-Service à domicile pour vos achats de produits postaux : lors de sa tournée, votre facteur peut vous vendre timbres, enveloppes prêtes à poster, emballages colis ou encore stickers de suivi de vos envois. S'il ne dispose pas de ce dont vous avez besoin, il prépare votre commande lors de son retour au guichet, pour une livraison à votre domicile dès le jour suivant.

-Service à domicile pour la collecte de votre courrier ; il suffit d'en faire la demande auprès de votre facteur ou d'apposer un petit mot sur votre boîte aux lettres afin de lui indiquer qu'un courrier sera à récupérer lors de son prochain passage.

-Livraison d'espèces à domicile : si vous êtes titulaire ou cotitulaire d'un compte courant Postal, votre facteur peut vous délivrer des espèces à hauteur de 150 euros par personne et par semaine. En faire la demande préalable auprès de votre facteur ou votre conseiller financier afin d'organiser la remise.

Enfin, vous pouvez accéder à l'ensemble de l'offre via le site internet www.laposte.fr ou par téléphone au 36 31 (« contact facteur ») ; par exemple : envoi d'une lettre recommandée ou d'un colis depuis votre boîte aux lettres.

DON A MAYOTTE



Devant l'ampleur de la catastrophe provoquée par le cyclone Chido à Mayotte, le conseil municipal a validé le soutien de la commune au peuple Mahorais en versant la somme de 300 € à la Croix Rouge.



UN LOCAL POUR L'ASSOCIATION DE CHASSE



Depuis septembre 2024, à la demande de l'association de chasse de Rancogne, la municipalité a mis à disposition le préau dans l'ancienne cour d'école de Vilhonneur. Ce local étant déjà fermé, seuls des travaux d'électricité et de plomberie ont dû être réalisés. Coût total de l'investissement 3337,05€.

LOGEMENTS LOCATIFS

Site Vilhonneur :



Le services technique a restauré et repeint l'ensemble des volets de ces logements ; action bien nécessaire au vu de l'état dégradé de certains, la teinte est identique à celle de la façade de la mairie.



Site Rancogne :

Compte-tenu d'infiltrations au niveau de la cheminée, l'entreprise Chaulet de Marthon va procéder au travaux d'étanchéité.

ELICIT PLANT

Le jeudi 24 avril 2025 Monsieur Gérard LARCHER était en Charente pour prendre le pouls de la ruralité et s'inspirer d'exemples de réussite.

Accompagné de Messieurs F. Bonneau, Sénateur, et J. Harnois, Préfet, il a rendu hommage notamment à la Sté Elicit Plant représentée par Monsieur Aymeric Molin.

Sa présence a été le témoignage de son attachement au monde économique et rural.



UNE HALLE DE REPOS

Le projet de la halle (et non des halles mentionnées par la Charente Libre) sur le terrain municipal de Rancogne, se résume à l'implantation de 4 poteaux bois et une toiture simple 2 pans sur la plateforme de 42m² qui existe déjà depuis plus de 2 décennies.

Les matériaux naturels sont privilégiés pour une insertion paysagère optimale (piliers et mobiliers en bois). A court terme, des plantations peu gourmandes en eau seront installées pour parer la halle. L'eau de pluie sera tout naturellement récupérée dans un récupérateur d'eau mural esthétique pour permettre un arrosage autosuffisant. L'ajout d'un jeu à ressort pour enfants de 3 à 8 ans viendra compléter l'offre initiale du terrain de pétanque pré-existant sur cette aire engazonnée et arborée. Les références proposées dans la boîte à livres seront régulées par les bénévoles de la bibliothèque qui pourront profiter de cette installation pour développer leur visibilité.

ELAGAGE DES ARBRES

L'élagage des arbres jouxtant les RD109 et 414 (Vilhonneur) ainsi que le tilleul et ceux de la salle des fêtes de Rancogne a été réalisé fin février, la dernière intervention datait de 2021. Coût : 5 600 €.

PLANTATIONS

Une haie de romarin a été plantée Chez Nadaud ; en plus d'agrémenter le secteur, elle délimite la voirie.

LANDAUDRIE



Le 28 février dernier, les adjoints et un agent ont abattu un chêne de 200 ans présentant un risque pour les promeneurs, sur le site très fréquenté de Landaudrie.

Ce travail, fait en interne, a généré une économie d'environ 2000€.



Afin de limiter les conséquences d'une forte pluviométrie, une buse transversale passant sous le chemin blanc a été installée de la Tardoire à l'étang. Ce chantier a été entièrement pris en charge par le SyBTB (syndicat de rivière) avec une participation de l'AAPPMA de la Rochefoucauld (association de pêche).

STATIONNEMENT DEVANT SON DOMICILE

Les problèmes de stationnement peuvent vite devenir source de conflit avec le voisinage. Vous avez peut-être un voisin qui a pris la fâcheuse habitude de garer sa voiture devant chez vous et cela vous agace...

La situation n'est pas évidente à démêler, d'autant qu'aucun texte de loi ne précise formellement qu'il est interdit de se garer devant chez autrui !

En revanche, la loi est très claire concernant les règles de stationnement sur la voie publique.

En effet, si aucun emplacement de stationnement n'est prévu, la rue qui passe devant votre maison appartient au domaine public et doit rester praticable pour tous les usagers de la route, qu'ils soient automobilistes, piétons, cyclistes ou motards...

Le stationnement devant les entrées carrossables sur l'espace public est interdit (article R417-10 du code de la route) même pour les propriétaires.

Aucune dérogation n'est prévue. Nous comptons sur votre civisme afin de ne pas entraver la libre circulation (visibilité, protection des piétons).





FOYER LOISIRS PLEIN AIR



Le 11 Janvier dernier, l'association réunie en assemblée générale, a fait le bilan de l'année passée et préparé le programme 2025. Rapport moral d'activités et rapport financier ont été adoptés à l'unanimité. Ci-dessous, vous trouverez le planning de nos manifestations :

Passées :

- 16 février : Concours de belote; complet comme d'habitude
- 05 avril : Repas Choucroute; soirée exceptionnelle à guichet fermé !
- 1er MAI : Marché gourmand; voir ci-dessous

A venir :

- 28 juin : Repas de la Saint-Jean.
- 29 juin : Exposition des véhicules d'antan
- 3 août : Bric-à-brac.
- 18 octobre : Repas d'automne

Pour les différentes manifestations, vous pouvez vous inscrire par téléphone au 06 33 53 06 96 ou 06 78 32 11 87.

Marché gourmand du 1er mai

Pour cette deuxième édition, la météo était au rendez-vous mais la présence de visiteurs nous a fait défaut, ce fut un succès malgré tout. 37kg de farine ont été nécessaires pour faire les pains cuits dans le four communal. Merci à tous nos exposants qui ont respecté leurs engagements. L'année prochaine, cette manifestation se déroulera certainement le dimanche précédant le 1er Mai.



CÉRÉMONIE DU 8 MAI 2025

En ce jour de commémoration de la capitulation de l'armée Allemande, il y a 80 ans, les anciens combattants et prisonniers de guerre des associations de Moulins-Sur-Tardoire (ACPG et UNC) se sont retrouvés aux monuments aux morts de Rancogne et de Vilhonneur.

A l'issue des cérémonies, 102 convives des associations de Moulins-Sur-Tardoire, Pranzac et Chazelles ont partagé un bon repas à la salle des fêtes de Chazelles.



INFOS PRATIQUES

RAPPEL ARRETE PREFECTORAL DU 01/04/2022 . Sont strictement INTERDITS toute l'année :

- Brûlage des déchets verts ménagers (il est régulièrement la cause de propagation d'incendies),
- Brûlage des déchets verts municipaux ou d'entreprises,
- Feux d'artifices sans autorisation préfectorale,
- Lâcher de lanternes célestes,
- Brûlage des pailles soumises à la PAC.

RAPPEL : NUISANCES SONORES

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou générant des bruits dont les fréquences se différencient nettement de celles existantes habituellement ne sont autorisés qu'aux plages suivantes :

- du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- le dimanche et les jours fériés de 10h00 à 12h00

En date du 29 avril 2022, Madame le Maire a pris un arrêté permanent, prescrivant la lutte contre les aboiements des chiens, consultable en mairie.

Mairie de Moulins-sur-Tardoire Horaires d'ouverture au public

Lundi de 9h00 à 17h00
Mardi de 9h00 à 18h00
Mercredi fermé
Jeudi de 9h00 à 18h00
Vendredi de 9h00 à 18h00



Aux heures d'ouverture
05 45 23 11 68



En dehors des heures d'ouverture
et cas d'urgence uniquement
07 84 68 39 12



Nos déchetteries :

Montbron
Le Plantier

Tel : 05 45 70 28 30

Lundi 9h-12h / 14h-18h
Mardi 9h-12h / 14h-18h
Mercredi 14h-18h
Jeudi Fermé
Vendredi 9h-12h / 14h-18h
Samedi 9h-12h / 14h-18h
Dimanche Fermé

La Rochefoucauld
ZI Olérat

Tel : 05 45 62 39 80

Lundi 9h-12h / 14h-18h
Mardi 9h-12h / 14h-18h
Mercredi 9h-12h / 14h-18h
Jeudi 9h-12h / 14h-18h
Vendredi 9h-12h / 14h-18h
Samedi 9h-12h / 14h-18h
Dimanche Fermé

Les déchetteries sont fermées les jours fériés

Relais paroissial : pour tout événement heureux ou douloureux survenant dans vos familles ou dans celles de vos proches, n'hésitez pas à contacter :

Prieuré Marie Médiatrice

7 faubourg Saint Maurice
16220 MONTBRON
tel : 05 45 70 71 82
Mail : paroisse.saintaugustin@dio16.fr

Prieuré Marie Médiatrice

17 place Saint Cybard
16110 LA ROCHEFOUCAULD EN AMGOUMOIS
Tel : 05 45 63 01 24
site internet : <https://paroisse-staugustin16.fr>

Service communication : Mairie de Moulins-sur-Tardoire

Ce numéro a été élaboré par : B.Précigout, N.Leprêtre, E.Tardieu, J-C.Raymond, L.Bonneau, M.Mazeau, N.Olivier, K.Marrot, R.Nebout, P.Soierat

Crédits Photos : Mairie de Moulins-sur-Tardoire

Impression : Agate Communication - Angoulême

Tirage : 400 exemplaires